



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que M. Michaël Rey-Mermet, Route du Stand 41, 1873 Val-d'Illiez, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle N°198, PPE 4327 – 4331 – 4332 au lieu-dit « Au Village »
Enseigne	:	« La Mascotte »
Prestations	:	Offre de mets et/ou de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter, comptoir de vente, loterie et station d'essence
Heures d'ouverture	:	05h00 à 22h00 – 7/7
Début de l'activité	:	30 mars 2026

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illiez, le 18 février 2026

Commune de Val-d'Illiez